

Dans les calculs qui précèdent j'ai pris l'estimation que M. Seimens fait des dépenses pour le personnel requis pour les stations, et les frais de bureau à chaque endroit, savoir: £24,000. J'ai augmenté à £6,000 le chiffre que M. Seimens donne pour l'administration générale, les deux faisant en tout £30,000 par année. Cette charge sera permanente et suffira, comme le dit M. Seimens, pour faire face aux affaires dans des proportions six fois plus considérables que celles qu'on calcule avoir en 1898, et, en introduisant le système duplex, pour une somme d'affaire dix ou douze fois plus considérable.

J'ai dit ailleurs que l'augmentation moyenne normale des affaires télégraphiques entre les colonies australiennes et l'Europe était de quatorze pour cent par année, à l'époque où les prix élevés exigés pendant une période de huit années étaient en vigueur, c'est-à-dire sous l'empire d'un tarif de 9s. 4d. par mot de 1882 à 1890. Il est évident que sous l'empire des prix réduits qu'on se propose d'exiger par le câble du Pacifique, l'augmentation normale sera plus forte que 14 pour 100 par année; vu que, plus particulièrement, toutes les affaires de l'Amérique du Nord éprouveront un fort stimulant à raison de la communication directe et que toutes ces affaires additionnelles et de plus en plus considérables devront passer par le câble du Pacifique pour atteindre l'Australie et pour en revenir. J'ose croire que ce ne serait pas faire preuve de trop d'enthousiasme que de porter l'augmentation annuelle des affaires à 18 ou 20 pour 100; mais pour être absolument sûr je la restreindrai à 15 pour 100 dans les calculs qui suivent, c'est-à-dire un pour cent seulement de plus que l'augmentation annuelle moyenne qui s'est opérée sous l'empire du tarif élevé pendant les huit années qui ont précédé 1890.

## ESTIMATION.

Voici quelle est l'estimation des affaires du câble du Pacifique pendant dix ans à compter de son parachèvement, calculée à raison de 1,100,000 mots pour 1898 et à raison d'une augmentation normale moyenne de 15 pour 100 par année subséquemment:—

|           | Recettes<br>brutes.<br>£ | Intérêt et frais<br>d'exploitation.<br>£ | Surplus.<br>£ |
|-----------|--------------------------|------------------------------------------|---------------|
| 1898..... | 110,000                  | 90,000                                   | 20,000        |
| 1899..... | 126,500                  | 90,000                                   | 36,500        |
| 1900..... | 143,000                  | 90,000                                   | 53,000        |
| 1901..... | 159,500                  | 90,000                                   | 69,500        |
| 1902..... | 176,000                  | 90,000                                   | 86,000        |
| 1903..... | 192,500                  | 90,000                                   | 102,500       |
| 1904..... | 209,000                  | 90,000                                   | 119,000       |
| 1905..... | 225,000                  | 90,000                                   | 135,500       |
| 1906..... | 242,000                  | 90,000                                   | 152,000       |
| 1907..... | 258,500                  | 90,000                                   | 168,500       |

Comme nous avons tout retranché à part les charges fixes imputables sur le compte des recettes pendant les trois premières années, un examen du tableau qui précède démontrera que les surplus à venir jusqu'à la quatrième année auront produit un total de £109,500, somme qui, avec le surplus additionnel subséquent et dont le chiffre augmente annuellement, suffirait pour faire face à toutes les charges à titre de réparations et d'entretien et laisserait un reliquat à porter à une réserve cumulative destinée aux travaux de renouvellement de l'avenir.

Je puis dire que j'ai tracé les grandes lignes de ce projet financier aux délégués de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, du Queensland et de la Nouvelle-Zélande, avec lesquels j'ai eu l'avantage de converser fréquemment depuis la clôture de la Conférence, et j'ai la satisfaction d'ajouter qu'il a été reçu avec faveur par chacun d'eux. La condition du projet en vertu de laquelle toutes les charges incertaines à titre de réparations et d'entretien seraient comprises dans le contrat fait avec les fabricants du câble, aurait non seulement pour effet d'obtenir un câble de la meilleure qualité possible, mais elle retarderait toutes les